

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAUX  
19, rue du moulin  
60300 MONTLOGNON**

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le 17/02/2022

ID : 060-256000217-20220211-2022\_01-DE

**Département de l'Oise - Arrondissement de Senlis - Canton de Nanteuil-le-Haudouin**

Convocation envoyée  
le 27/01/2022

Délibérations affichées

le : 15/02/2022

Nombre de membres :

En exercice .....15.....  
Présents .....8.....  
Votants...8.....

L'an deux mille vingt deux, le 11 février à 18 heures 00, le comité syndical des Eaux de Montlognon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Montlognon, sous la présidence de Monsieur Hervé LECOEUR, Président.

Etaient présents : **Anne-Sophie SICARD** (délégué titulaire BARON), **Yves BIANCHINI** (Délégué suppléant de BOREST), **Alexis PATRIA** et **Hervé LECOEUR** (Titulaire de FONTAINE-CHAALIS), **Daniel FROMENT** et **Gilles TESSON** (délégués Titulaires de MONTLOGNON), **Guy-Pierre de Kersaint** et **Pierre BACOT** (Délégué suppléant de VERSIGNY).

Absents Titulaires : **Julien BOCQUILLON**, **Frédéric DOURIEN**, **Bruno SICARD**, **Germano De FREITAS**, **Adelino RODRIGUES**, **Olivier DELORME**, **Vincent DESBOIS**.

Le Président ayant ouvert la séance à 18 heure 00 et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection du secrétaire de séance.

A été élu secrétaire : **Pierre BACOT**.

**2021 01 - Autorisation donnée au Président pour signature des marchés passés suivant la procédure adaptée – Travaux renforcement du réseau en Ø 150 mm – Liaison demi-lune RD 330 à FONTAINE-CHAALIS**

Le Conseil Syndical

- Vu :
  - ❖ L'article R 2123-1 du Code de la Commune Publique
  - ❖ Les articles L. 2122-21-6° et L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales
  - ❖ L'avis d'appel à concurrence envoyé à la publication 24/09/21
- Considérant :
  - ❖ Les offres reçues

Le conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** le Président à signer toutes pièces du marché attribué à :
  - > - Travaux estimé à 164 000€ HT
- **Donne** délégation au président pour **prendre toute décision** concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **Sollicite** à cette effet une subvention au taux maximum auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie, du conseil départemental de l'Oise et de la DETR.
- Les travaux seront réalisés sous charte qualité **Aisne Ardenne Oise**.
- **Décide** de retenir l'ADTO comme assistant à la maîtrise d'ouvrage.

Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Hervé LECOEUR

